



INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

(Avis adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)

1. Le Conseil encourage les services enquêteurs à produire, en 2007 sur l'année 2006, des résultats des enquêtes annuelles d'entreprise en actuelle et en future **nomenclatures d'activités et de produits**. Il souhaite que soient également fournis aux utilisateurs des éléments permettant d'apprécier l'impact du changement de nomenclature d'activités.
2. Le Conseil note l'importance des engagements internationaux de la France dans le domaine de la **statistique de l'énergie**. Il souhaite que les services enquêteurs apportent leur soutien à l'observatoire de l'énergie pour remplir ces obligations, notamment au travers de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie.
3. Le Conseil souligne le lien qui existe entre **statistiques énergétiques et préoccupations environnementales**, et souhaite que les dispositifs d'enquête puissent produire des données sur les échelons infranationaux pertinents. Il demande que soit engagée une réflexion sur l'évolution à moyen terme du dispositif d'observation auprès des établissements industriels, quant à leurs consommations d'énergie et à leurs préoccupations environnementales.
4. Le Conseil a pris connaissance des orientations proposées par l'Insee afin d'améliorer la pertinence des données de **démographie des entreprises** et de mettre en œuvre les concepts qui ont fait l'objet d'une harmonisation au niveau européen.
Il considère que la publication à partir de 2007 de ces données constituera un progrès pour la connaissance du renouvellement du système productif français et la comparabilité dans ce domaine entre les pays européens.